NATIONS UNIES CONSEIL

CONSEIL DE SECURITE





Distr. GENERALE

S/9034 27 février 1969

FRANCAIS

ORIGINAL : ESPAGNOL

TELEGRAMME DATE DU 27 FEVRIER 1969, ADRESSE AU SECRETAIRE GENERAL PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DE LA GUINEE EQUATORIALE

Pour la seule raison que la représentation diplomatique espagnole accréditée dans notre République a été invitée à réduire le nombre de ses drapeaux pour qu'il soit égal au nombre de ceux des autres ambassades accréditées, l'Ambassadeur espagnol qui, du reste, occupe unilatéralement divers édifices publics, a accompli une série d'actes de provocation violant la souveraineté de la Guinée équatoriale stop. Violations commises par ambassade espagnole sont les suivantes : mobilisati générale forces espagnoles stationnées; occupation par lesdites forces de l'aéroport de Santa Isabel; occupation télégraphe et poste; forces espagnoles patrouillent, armées, dans villes principales; navire espagnol envoyé à Santa Isabel transféré au port de Bata avec forces à bord; distribution d'armes à toute la population espagnole résidant dans la République; substitution violente de forces espagnoles aux forces nationales guinéennes dans tous les postes placés sous leur garde stop. Aussi Gouvernement République Guinée équatoriale dénonce devant le Secrétaire général des Nations Unies et devant l'opinion publique mondiale ces faits dont le Gouvernement espagnol porte l'entière responsabilité stop. Gouvernement Guinée équatoriale demande aux Nations Unies forces de paix de cette organisation portant ces faits à la connaissance du Conseil de sécurité stop. Considération distinguée.

Francisco Macias Nguema président République Guinée équatoriale